

AIDE AUX ENSEIGNES ET VITRINES EN CENTRE-BOURG



› La marche à suivre :

1. **Contactez** Agglo Pays d'Issoire afin de vérifier l'éligibilité de votre projet
2. Un rendez-vous sera fixé pour organiser une **visite et établir les prescriptions de travaux**
3. Un **dossier de demande de subvention** vous sera adressé avec le compte-rendu des prescriptions qui vous permettra de demander des devis
4. Le dossier complet devra être retourné à l'API pour **instruction**
5. Si le dossier est éligible, un **courrier de notification** vous sera adressé, vous permettant d'engager les travaux
6. Le **versement** de la subvention accordée sera effectué après la visite de contrôle des travaux attestant de la conformité aux prescriptions et après réception des factures acquittées (à présenter sous 18 mois)



› QUELLES AIDES ?

- 45% du montant H.T. des travaux éligibles plafonné à 4500€ pour les restaurations de vitrines commerciales
- 50% du montant H.T. des travaux éligibles plafonné à 1600€ pour les enseignes

› Pour qui ?

- Tout propriétaire ou locataire d'un local commercial

› Les conditions à remplir

- Le bien doit être construit depuis plus de 15 ans
- Il doit être situé dans les centres historiques (hors ZAC)
- Ne pas avoir commencé les travaux avant accord des financeurs

› D'autres aides à l'amélioration de l'habitat ou pour les commerces existent, **RENSEIGNEZ-VOUS !**
› Retrouvez les plaquettes sur le site internet www.capissoire.fr

Contact

Agglo Pays d'Issoire – Service Habitat
20 rue de la liberté

BP 90162 – 63504 Issoire Cédex

Tel : 04 15 62 20 03

Mail : habitat@capissoire.fr

Pour plus de renseignements : <https://www.capissoire.fr/>